



Moselle

**C.T.P.L.**  
*Réunion du Lundi 8 octobre 2007*  
**NOTRE RESEAU MALADE  
DE LA « FUSIONNITE AIGUE » !**

**Fusions juridiques, bureaux du Trésor et avenir du réseau ...**

SUD Trésor a commencé par donner lecture de la motion liminaire reproduite ci-après.

**Déclaration liminaire SUD Trésor**

« **Judi 4 octobre**, le Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique a annoncé la fusion de la DGI et de la DGCP. **Nationalement, notre syndicat s'est exprimé** lors d'un premier communiqué sur cette déclaration.

**A cette occasion**, Eric Woerth a déclaré qu'il « pense prioritairement à l'intérêt de l'usager ». En décidant de généraliser la fonction d' « accueil finances », c'est-à-dire en souhaitant que « les trésoreries situées dans les communes qui n'ont pas de centre des impôts puissent désormais répondre à des questions portant tant sur l'assiette que sur le recouvrement », il a considéré que « ces trésoreries, souvent situées en milieu rural, seront ainsi confortées dans leur rôle de proximité pour les contribuables ».

**Là où nous ne pouvons que considérer qu'il y a paradoxe**, c'est lorsque le Ministre laisse entendre clairement que les restructurations en cours sur le terrain, et donc les fusions de trésoreries engagées, continuent à s'appliquer. **Là où il y a paradoxe**, c'est lorsque le cadre de l' « union » entre DGI et DGCP est prédéterminé : celui de la réduction des effectifs de la Fonction Publique qui fait déjà subir ses conséquences, en particulier sur les collègues dans les unités de travail les plus petites (conditions de travail dégradées, montée du stress) alors même que ceux-ci sont amenés à mettre en application des réformes comme Hélios.

**Est-ce cela** « pense[r] prioritairement à l'intérêt de l'usager » ?

**Est-ce comme cela** que le Ministre entend considérer la situation de « ces trésoreries situées dans des communes dont la population est âgée, et donc moins mobile » ?

**Est-ce cela** prendre en compte la réalité de « communes dans lesquelles les usagers apprécient souvent plus qu'en zone urbaine le contact physique avec les services publics, même si les modes de contact à distance se développent » ?

Alors que le Ministre déclare avoir proposer aux associations d'élus locaux, notamment à l'Association des Maires de France, de « réaliser un bilan de l'application de [la charte des services publics en milieu rural] et d'en étudier les conséquences pour ce qui concerne les services de [son] ministère », ces élus ne sont-ils pas en droit de considérer paradoxal de laisser les restructurations en cours se poursuivre ?

**Pour SUD Trésor**, répondre prioritairement à l'intérêt de l'usager, ce n'est pas faire du niveau d'emplois de fonctionnaires un préalable à l'action publique mais se donner les moyens d'assurer une présence de proximité qui ne soit pas synonyme de

détérioration des conditions de travail des dépositaires du service public en milieu rural, conduisant parfois ceux-ci, malgré eux et alors qu'ils sont attachés à un service public de proximité, à finalement espérer une fusion qui leur est présentée comme une perspective de sérénité retrouvée.

**Pour SUD Trésor**, répondre prioritairement à l'intérêt de l'usager et prendre en compte réellement les conditions de travail de ceux qui rendent le service public à l'usager, ce n'est pas inventer des « machins », comme les « bureaux du Trésor », qui seront tout autant source de stress pour les collègues qui les feront fonctionner que le maintien actuel de trésoreries en intérim, sans compter les problèmes de sécurité et immobiliers. Ce n'est pas non plus prétendre élaborer des solutions (fusions juridiques de trésoreries avec création de « bureaux du Trésor » ou « bureaux des services financiers et fiscaux de l'Etat » (?) ..., création d'Hôtels des Finances) dans une apparence de dialogue avec les personnels, leurs représentants, les élus et les usagers où toutes les conditions ne sont pas réunies pour que les choix socialement les plus utiles soient réalisés et assumés par la collectivité.

**Pour SUD Trésor**, il s'agit clairement d'obtenir des moyens humains et matériels (effectifs, immobilier, formations à de nouvelles applications informatiques rendues plus performantes, ...) à la hauteur de la volonté du Ministre de « pense[r] prioritairement à l'intérêt de l'usager ». **SUD Trésor n'aura pas de discours « schizophrène » réclamant une amélioration du service public sans revendiquer les moyens nécessaires à sa concrétisation.**

**Plus généralement**, dans le cadre de l'ouverture des discussions avec les organisations syndicales liées à la fusion DGI/DGCP, **SUD Trésor exigera des engagements précis concernant :**

- **Le réseau, la pérennité et des moyens pour l'exercice des missions.**

- **La prise en compte enfin d'une reconnaissance du travail de tous les agents (plan de qualifications réellement ambitieux) à la hauteur des efforts consentis dans les années passées et de ceux qu'ils auront à déployer dans le cadre de cette nouvelle réforme. Pour SUD, les agents ne sauraient se satisfaire d'une simple prime pour solde de tout compte n'ayant aucune incidence de surcroît pour la retraite.**

- **Le respect du statut des agents de l'Etat permettant une réelle indépendance face au pouvoir politique et garantissant l'égalité de traitement des citoyens. »**

Après lecture de la motion ci-dessus, fruit entre autres éléments de ses **échanges avec les personnels** à l'occasion de ses **tournées de postes** et de ses **échanges et rencontres avec les élus** les plus directement concernés, **SUD** a souligné que, si parfois certains d'entre ces élus peuvent être victimes de

paradoxes liées à leur appartenance politique, les premiers des paradoxes sont ceux soulignés dans la motion de **SUD Trésor** et qui opposent les déclarations du **Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique** à l'occasion de l'annonce de la **fusion DGI/DGCP** et l'absence de moyens octroyés à notre

réseau. **SUD Trésor** a insisté sur les évolutions parallèles entre **Trésor Public** et **Poste**, marquées par une mécanique et une spirale de désengagement de l'Etat. Nous avons signalé que la transformation de trésoreries en **bureaux de Trésor** risquait fort d'avoir pour conséquence une baisse de fréquentation, ce qui serait alors analysé par notre administration comme une perte de viabilité. Dans un tel contexte, **SUD** a indiqué qu'il ne pouvait que comprendre, au-delà des engagements pris à travers les **chartes de service public en milieu rural**, les **préoccupations des élus** en question sur la **permanence de la présence du Trésor Public** dans leurs communes et leurs interrogations sur la durée de vie des bureaux du **Trésor**.

**SUD Trésor** a certes souligné la différence de situation entre la trésorerie de **Delme** et celles de **Vic sur Seille** et **Sarralbe** où l'**effectif** est aujourd'hui encore plus réduit puisque seulement deux agents sont sur place en permanence. A **Delme**, dans un canton où la **population** est en constante progression, là où des investissements sont en cours pour accueillir de **nouveaux habitants**, les personnels et le maire ont clairement revendiqué le maintien de la trésorerie. Lorsque les structures sont plus petites, les collègues, pourtant tout autant attachés à notre service public de proximité, espèrent parfois la fusion parce qu'ils sont fatigués de subir des **conditions de travail précaires**. La **fusion** peut alors apparaître comme une solution en désespoir de cause, compte tenu de la politique de **suppressions massives d'emplois dans la Fonction Publique**.

Mais **SUD Trésor** a remarqué que, malheureusement, si les conditions de travail pouvaient parfois conduire les collègues à espérer à regret une fusion, **les fusions juridiques prévues le 1<sup>er</sup> janvier 2008 avec création de « bureaux du Trésor »** n'amélioreraient pas ces **conditions de travail**. Au-delà du fait non négligeable que certains collègues devront effectuer un trajet plus long pour se rendre sur leur lieu de travail, les **contraintes** attachées à la tenue des **bureaux du Trésor** ne le

permettront pas, sans compter les problèmes de sécurité liés à leur ouverture. Ainsi **SUD Trésor** a rappelé que la direction avait laissé entendre qu'**Hélios** faciliterait la gestion des **bureaux du Trésor**. Or, dans la situation actuelle, seul le bureau du Trésor de **Sarralbe** sera muni de cette application dès son ouverture – encore cela sera-t-il tout frais. Les **bureaux du Trésor** de **Delme** et **Vic sur Seille** devront attendre. Et, pendant qu'il faudra **faire vivre ces « nouveautés »** pour le département, il faudra donc également **« passer » sur Hélios** ... Pas une partie de plaisir en perspective !

Enfin, **SUD Trésor** a souligné que l'invocation de la **nouvelle filière fiscale** - dont la présence doit être assurée selon le **Ministre** là où il y a population âgée – une population, a-t-on fait remarquer, qui n'a pas seulement besoin de la présence d'un boulanger, là où **« les usagers apprécient [...] le contact physique »**, en **milieu rural** ... - permettait tout aussi bien de maintenir des **trésoreries à Delme, Vic sur Seille et Sarralbe** que de les transformer en bureaux du Trésor ... dès lors que le **Ministre** accorde les moyens correspondant à l'ambition annoncée ...



Merci à Vincent DELRUE, auteur du dessin et ch'ti du SUD !

Par ailleurs, **SUD Trésor** a demandé ce qu'il en était de rumeurs de fusion **Albestroff-Fénétrange**. Le **TPG** a affirmé qu'il n'y avait absolument rien de prêt au-delà des dossiers en cours, qu'il fallait désormais réfléchir dans un nouveau contexte et qu'on était à un stade où il faut **tout reprendre à l'aune de la fusion DGI/DGCP**.

## **Vote sur les fusions juridiques et la création de bureaux du Trésor**

### ***Fusion juridique de Château Salins et de Delme avec création d'un bureau du Trésor à Delme***

**Pour** : Administration

**Contre** : SUD, CGT, CFDT, FO

### ***Fusion juridique de Dieuze et de Vic sur Seille avec création d'un bureau du Trésor à Vic sur Seille Fusion juridique de Puttelange aux Lacs et de Sarralbe avec création d'un bureau du Trésor à Sarralbe***

**Pour** : Administration

**Abstention** : FO

**Contre** : SUD, CGT, CFDT

**SUD Trésor** a tenu à **justifier son vote** contre les fusions juridiques et les créations de bureaux du Trésor dans cette instance consultative qu'est le CTPL où les représentants du personnel sont amenés à émettre un avis, et ce au regard de trois éléments :

- l'ambition affichée du **Ministre**,
- l'évolution de la **population** sur le canton concernée et la volonté des collègues et du maire de **Delme**,
- la **crainte de ne pas voir s'améliorer les conditions de travail des agents** dans le cadre des fusions avec mises en œuvre de bureaux du Trésor, même si parfois ces collègues, dans les unités les plus fragilisés, peuvent, en désespoir de cause, espérer une fusion présentée par ses promoteurs comme source de mieux être.

Après ceux ayant précédé le CTPL, les **échanges** que nous avons eus **depuis la date du CTPL, avec quelques autres collègues concernés**, n'ont fait que nous confirmer dans la prise de position qui a été la nôtre. **La question est posée : où va-t-on ?** Certes les équipes des trésoreries fusionnées vont se renforcer de celles des trésoreries devenues bureaux du Trésor mais, compte tenu de la création de ces bureaux, **aucune marge de**

**manœuvre** est attendue. Deux agents dont éventuellement le chef de poste seront présents deux jours par semaine dans ces fameux **bureaux**. **L'avantage attendu en matière de confort de travail est réduit à néant** par ces constructions administratives qui constituent de fait un désengagement de l'Etat, mais non assumé. Pendant 4 mois, les bureaux de **Delme** et **Vic sur Seille** se tiendront sans recours possible à **Hélios** et la

comptabilité sera tenue de façon **différée**, les collègues tenant la permanence se déplaçant avec un CD Rom à jour de la veille pour télécharger les informations et retrouvant leur portefeuille de retour le lendemain dans la trésorerie en titre. **Plus que jamais, il nous faut revendiquer des moyens pour assurer la présence du Trésor Public à proximité, notamment des effectifs, ce**

**qui ne passe pas par la politique de non-remplacement d'un départ en retraite sur deux.**

Une réunion technique des postes concernés par les fusions juridiques, avec les chefs de postes et un agent par poste, et les services concernés de la TG, était prévue le 23 octobre.

## **Plans du futur Hôtel des Finances de Château Salins et de la future Trésorerie de Creutzwald**

*SUD Trésor, qui, dès avril, précisait qu'un projet de plan ou étude de faisabilité était en circulation pour le futur Hôtel des Finances de Château Salins – nous avons eu l'occasion de le constater, avait demandé lors du CTPL du 25 juin que les représentants du personnel soient informés des études de faisabilité et plans intermédiaires, ce que la direction locale avait admis en déclarant accepté de faire un point en CTPL à chaque stade significatif du développement des projets d'HdF.*

Le **plan** du futur **Hôtel des Finances de Château Salins** nous a finalement été officiellement remis à l'occasion du CTPL du 8 octobre, ainsi que le **plan** de la future trésorerie de **Creutzwald** que les collègues ne voient évidemment pas d'un mauvais œil ! Ils devraient entrer dans cette nouvelle trésorerie et quitter l'ancienne galerie commerciale où ils se trouvaient précédemment la dernière semaine de novembre.

**SUD Trésor** a soulevé le problème du **bureau** qui devrait accueillir le **service communal** dans le futur **Hôtel des Finances**, celui-ci étant sombre et la disposition des bureaux prévue ne permettant pas de profiter des accès lumière à chaque bout de la pièce. Nous avons prévenu que les collègues concernés étaient d'ailleurs en train de redécouper le plan pour placer différemment leurs bureaux ... La **direction** nous a répondu que le local apparaissait sombre parce qu'il était actuellement inoccupé et rempli d'armoires. Cette pièce devrait être repeinte dans une **couleur claire** (blanc a priori) et il n'est pas prévu de porte entre le bureau sur le devant de l'Hôtel des Finances et le bureau du communal pour **accroître les sources de lumière** ... Nous avons également fait valoir qu'il nous semblait important que l'ensemble des collègues concernés par le futur Hôtel des Finances puissent se retrouver pour apprécier en commun les conditions de leur installation. **Affaire à suivre** : nous restons en contact avec les collègues concernés.

## **Situation budgétaire**

**Au 14 septembre**, le **taux d'exécution budgétaire** était de **67,12 %** : **70,45 %** pour les **dépenses de fonctionnement**, **46,38 %** pour les **dépenses d'équipement** et **65,36 %** pour le **taux d'exécution du budget des postes comptables**. **1.190.880 €** de **crédits supplémentaires** ont été alloués au département, concernant **essentiellement** l'installation du service des **Domaines** (301.661 €), les crédits d'**affranchissement informatique** (300.000 €), les dotations informatiques **RUBIS** (289.614 €) et des crédits de **maintenance informatique** (182.830 €), auxquels s'ajoutent 86.982 € de reports de crédits 2006. En ce qui concerne le poste de **Thionville 3 Frontières**, des factures importantes d'électricité expliquent le taux d'exécution (88,63 %) : des travaux seront réalisés l'an prochain pour réguler le chauffage électrique. En ce qui concerne **Vic sur Seille**, le taux d'exécution élevé (94,65 %) s'explique par le remplacement des anciennes imprimantes par des imprimantes laser dont le coût des consommables est plus élevé.

En matière de **crédits de personnel**, **au 31 août 2007**, les dépenses de personnel s'élevaient à 27.630.190 € soit un **taux d'exécution** de l'enveloppe initiale de 67,45 % (**taux d'exécution de 75,86 % au 31 septembre** pour un plus de 31 millions d'€ de dépenses de personnel). Le déficit prévisionnel, constaté par l'outil OVALE de gestion également prévisionnelle, était au 31 août 2007 de 495.732,47 € (1,21 % du budget notifié) pour 515.441,16 € dans les prévisions au 31 mai 2007. Rappelons qu'à l'époque, la direction a précisé que le complément nécessaire sera fourni.

Le **plafond d'emploi notifié au département** pour l'année **2007** est de **859 ETPT** (Equivalent Temps Plein Travaillé). **Au 30 juin**, la moyenne était de **836,38 ETPT** or ce chiffre, comme **SUD Trésor** le rappelait déjà dans une **circulaire syndicale précédente**, ne tient pas compte des **recrutements importants de vacataires de juillet à septembre**.

☞ **VACATAIRES** : Par lettre du 12 juin 2007, la DGCP a accordé un **droit supplémentaire de 66 mois de crédits vacataires (soit 5,5 ETPT)**, ce qui porte l'**estimation maximale en mois de vacataires en 2007 à 292 mois**. **Au 30 septembre 2007, 191 mois** avaient été **consommés**.

☞ **GROSTENQUIN** : A l'occasion de l'évocation de la situation budgétaire, la direction a informé le CTPL de problèmes à la trésorerie de **Grostenquin** où d'importantes fissures sont apparues sur le bâtiment. Une expertise a été établie par la DPAEP et l'attention de la mairie attirée. Deux solutions se présentaient : une remise à niveau complète, mais lourde, du bâtiment ou la construction d'une nouvelle trésorerie par la commune. Le conseil municipal a donné son accord pour la 2<sup>nde</sup> solution. Le nouveau bâtiment devrait se retrouver à côté de la gendarmerie et être disponible à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2008.

## **Questions diverses :**

*La direction nous a présenté les préconisations concernant les conditions de travail des agents des équipes de renfort et SUD Trésor a abordé plusieurs points sur lesquels nous reviendrons ci-après : le courrier concernant les **transports ferroviaires régionaux** et accepté par le TPG lors du précédent CTPL à notre demande ; le **planning des congés de fin d'année à la trésorerie générale** ; le **sentiment de suspicion généralisée au service Liaison Rémunérations** ; l'évolution du dossier du **parking St Thiébault** ; la situation de la **femme de ménage travaillant en Trésorerie Générale et menacée de licenciement** par la société Onet ; la **mise à jour du site Intranet**.*

## 1. Equipe de renfort :

Parmi les **préconisations** énoncées par le groupe de travail mis en place par la commission de veille sociale et reprise par le Directeur de la Comptabilité Publique dans un courrier aux TPG en date du 6 juillet 2007, est évoqué le principe d'un **rapport de mission contradictoire** entre chef d'unité ou adjoint et agent de l'équipe de renfort. Le rappel est parfois nécessaire, nous a précisé la direction locale. A cette occasion, et comme c'est là également une des préconisations, celle-ci nous a rappelé qu'elle avait effectué une commande de **PC portables** pour les agents concernés. En outre, l'octroi d'une **habilitation** permanente aux applications sur tous les postes d'un département n'étant pas conforme aux obligations imposées par la CNIL ou contraire aux consignes nationales en matière de sécurité et aux normes d'audit comptable, l'habilitation se fera, selon la direction locale, à la demande exclusive du chef de poste. Enfin, l'autorité qui ordonne le **déplacement** devant apprécier l'utilité de retenir le trajet le plus rapide plutôt que le trajet le plus court, la direction locale a indiqué qu'elle était d'accord pour une prise en charge des frais de péages sur autoroute sous condition de justificatifs.

## 2. Implantation d'un poste de cadre A :

La direction locale nous a informés de la décision nationale d'implantation d'un poste de cadre A à la Pairie Régionale.

## 3. Transports régionaux :

Lors du dernier CTPL, **SUD** avait demandé au TPG qu'il adresse un courrier au Président du Conseil Régional sur les conséquences de l'ouverture de la Ligne à Grande Vitesse Est sur l'organisation du transport ferroviaire régional. Le TPG en avait accepté le principe.

Or, depuis cette date, les **actions publiques** en matière d'organisation des transports en commun se structurent quelque peu. Ainsi la Direction de l'**Equipement** a été chargée de faire le **point sur le fonctionnement des transports ferroviaires régionaux**. 5 dossiers de problèmes de transports par le train ont été recensés et transmis à l'Equipement. Le décret du 22 décembre 2006 prévoit en outre un plan de déplacement des administrations favorisant une alternative à la voiture. Il s'agit de développer des actions de sensibilisation en faveur des transports en commun. Dans nos services, en Moselle, 56 agents bénéficient des nouvelles modalités de participation financière de l'Etat aux frais de transport des agents domicile-travail : 38 pour utilisation de la

SNCF, 17 pour utilisation des TCRM (Transports en Commun de la Région Messine) et 1 pour utilisation de la Trans-Fensch, personnes qui, au moins pour l'essentiel, utilisaient déjà auparavant les transports en commun.

## 4. Parking St Thiébault :

**SUD Trésor** a demandé des nouvelles de l'évolution du dossier. L'abonnement était prolongé jusqu'à la fin du mois d'octobre 2007 et la concession est renouvelée au 1<sup>er</sup> novembre 2007. Des contacts ont été pris avec Urbis Park et Vinci. **Jusqu'en septembre-octobre 2008, les mêmes conditions** sont prévues pour un même nombre de places pour les abonnements pris pour les personnels du Trésor Public, à l'exception de la restitution de 3 cartes libres prévues pour des visiteurs occasionnels. Actuellement l'équivalent de 96 places sur 169 est pris en charge par l'administration et le président de l'Association des usagers du Trésor Public des parkings messins a assuré de la situation financière saine de l'association. Plus tard, en cas d'augmentation de tarifs notamment dans le cadre de la prise d'abonnements dans d'autres parkings que St Thiébault mais y compris à St Thiébault, l'augmentation pourrait être répercutée de terme échu à terme à échoir et ne serait donc pas préjudiciable aux adhérents. Une AG de l'association est prévue d'ici quelque temps.

## 5. Gestion du planning du congé de fin d'années :

**SUD Trésor** est intervenu pour relayer les interrogations des collègues sur la note datée du 27 septembre 2007 et signée par le directeur, note consacrée plus particulièrement au planning de congés de fin d'années en Trésorerie Générale et précisant que le cumul des deux semaines de congés du 24 au 30 décembre 2007 et du 31 décembre 2007 au 5 janvier 2008 n'est pas autorisé.

Nous nous sommes étonnés de cette mesure considérant que les chefs de service devaient a priori vérifier la présence d'un effectif suffisant et gérer en conséquence les congés dès lors qu'il y a accord entre les agents d'une unité de travail, ce qui peut laisser de fait la possibilité à des collègues de prendre ces deux semaines d'affilée. Le TPG a convenu que la note du 27 septembre ne devait pas interdire une certaine **souplesse**, la règle des 50 % de l'effectif présent étant un repère pour la direction. Cette note a été adressée pour information aux chefs de postes. En postes ou en TG, n'hésitez pas à nous contacter au besoin.

## 6. Service Liaison Rémunérations : ambiance :

**SUD Trésor** a signifié à la direction locale que les collègues du service Liaison Rémunérations se sentaient sujet à une suspicion généralisée depuis la publicité faite dans les médias à une affaire passée en discipline et concernant un agent d'un service de liaison-rémunérations dans un autre département. La **direction** a répondu qu'il n'y avait **aucune suspicion** mais a fait le rapprochement avec la multiplication de contrôles ces derniers temps, le service ayant connu en peu de temps un audit classique, un audit comptable et financier demandé par la MAEC, une révision des processus de paie et une demande de contrôle suite à l'affaire disciplinaire.

La direction a confirmé à **SUD Trésor** que la mesure qui prévoit l'envoi des bulletins de paie par d'autres agents que ceux qui traitent les paies concernées, avait été édictée par la CP.

## 7. Femme de ménage menacée de licenciement en Trésorerie Générale :

**SUD Trésor** a demandé si la direction locale avait eu des nouvelles de la société Onet au sujet de la femme de ménage menacée de licenciement – ce n'était pas le cas – et si elle savait que l'intéressée continuait de travailler dans les locaux de la TG, conformément au droit d'un salarié qui refuse une sanction, en l'occurrence sa mutation d'office. La direction nous a répondu qu'elle était informée de cette situation.

**Depuis le CTPL, suite aux interventions de SUD Trésor et de son interprofessionnelle Solidaires, la femme de ménage concernée a été maintenue par la société Onet sur le site de la TG, bâtiment St Thiébault, avec une simple modification d'attribution d'étages.**

D'après nos informations, la collègue qui l'a remplacée à l'étage sensible du bâtiment, après que l'équipe de nettoyage ait manifestement été provisoirement renforcée, a perdu récemment une heure par jour ...

## 8. Mise à jour de l'intranet départemental :

Tout en étant conscient des difficultés humaines de gestion de l'intranet départemental, **SUD Trésor** a demandé à nouveau, à l'occasion de ce CTPL, la mise à jour de la page concernant notre section départementale, mise à jour qui, désormais, est effectuée.

**LE 4 DECEMBRE, VOTEZ SUD !**

*Vos représentants SUD en CTPL : Patrice LAURIN et Michel ALLARD*